N°834
24 Mars 2021
Notre courriel :
ufc@cgt-fapt.fr

FLASH CADRES

FLASH CADRES

pour le droit à la communication
Fapt la cgt
Union Fédérale des Cadres

Je me donne le droit, je vote CGT !

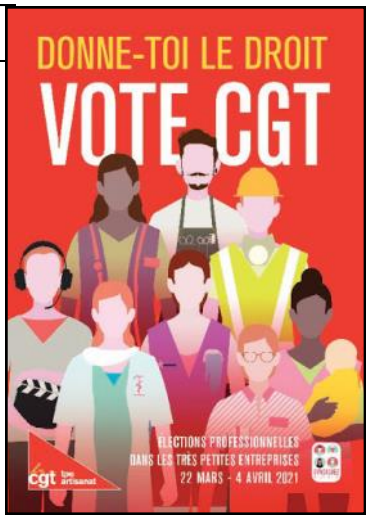

Les très petites entreprises et leurs salariés sont particulièrement touchés par la crise sociale et économique, parce qu'ils sont en première ligne (artisans, petits commerces, assistantes maternelles…) ou dans des secteurs totalement à l'arrêt (spectacle, cafés, restaurants…).
Dans cette situation tout doit être fait pour préserver ces emplois. C'est dans ce contexte que se tiennent les élections professionnelles dans les très petites entreprises (TPE) du 22 mars au 6 avril 2021. En votant CGT, les salariés donneront du poids pour négocier les Conventions Collectives dans leur branche professionnelle.
Ils donneront du poids pour négocier nationalement des accords interprofessionnels avec les interlocuteurs de l'État, les pouvoirs publics et les organisations patronales. Ils donneront le droit de désigner indirectement les conseillers prud'hommes CGT qui défendent les salariés face aux employeurs dans les litiges qui les opposent.
Ils permettront également de désigner leurs représentants qui siégeront dans les Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles.
Les syndicalistes CGT, femmes et hommes, comme eux, d'une très petite entreprise, connaissent bien les problèmes auxquels ils peuvent être confrontés, tels que ceux liés à l'emploi, à l'accès à la formation professionnelle, à l'accès à la médecine du travail, à l'égalité des droits, au droit aux vacances, aux activités sociales, culturelles et sportives, etc. Il faut se donner le droit pour que tous ces sujets soient entendus et défendus dans chaque Commission Paritaire Régionale.

Branche Poste

Et le service public ?

La Poste vient de communiquer sur ses résultats pour l'année 2020, sans surprise quant à la stratégie du Groupe, déjà éloignée de la loi dans les faits.
La Poste, devenant un investisseur financier comme les autres, s'éloigne de facto du « groupe public qui remplit des missions de service public et d'intérêt général et exerce d'autres activités » pour se concentrer sur ces autres activités.
Au vu des achats d'autres entreprises, notamment à l'étranger, cela ne va pas aller en s'améliorant.
La dictature des chiffres est une aberration dans la mesure où elle applique des critères de rentabilité et de chiffre d'affaires à des activités relevant du service public.
Cela dénature ce qui a fait l'histoire du Groupe et n'est pas digne d'un pôle financier public qui peine à se concrétiser.

La Poste : hécatombe à la DTC

134 postes supprimés en 2021, soit 21% de l'effectif, à laquelle il faut rajouter les vacances d'emplois issues de la réorganisation de 2018, la fermeture des PIC et le non remplacement des départs, en fait c'est 300 postes supprimés en 4 ans !
Toutes les équipes sont concernées, nationales, DTO, distribution, CSAM, RPVAT… Pour aider à avaler la pilule amère, le siège accélère le rythme des négociations, s'assoit sur les accords, notamment sur la localisation des reclassements des agents, pas de concertation ni de respect du dialogue social.
Pour beaucoup de personnels c'est l'incompréhension, certains parlent « d'avenir noir », dans ce contexte un accompagnement social de haut niveau est nécessaire mais comment ne pas avoir des doutes, quand dans la nacelle des PT disparues, il y a aussi les RPAVT (RH de proximité), dont l'une des missions est d'accompagner le futur des personnels.

Branche Télécoms

Casser l'emploi pour augmenter les bénéfices !

SFR et Orange annoncent respectivement 1 700 et 7 500 suppressions d'emplois. Cette casse de l'emploi issue d'une stratégie d'externalisation aura des impacts particulièrement conséquents dans l'encadrement qui devrait diminuer drastiquement dans les sièges et fonctions supports.
Malgré la pandémie, ces entreprises ont réalisé de très bons résultats : 5 milliards pour Orange et 1,9 milliard pour SFR.
Les dividendes à Orange augmentent de 80% (2,6 milliards) et P. Drahi continue d'utiliser les résultats de SFR pour payer sa dette.
Alors que le Très Haut Débit est annoncé en grandes pompes pour 2030, les opérateurs vident les services et externalisent leurs réseaux, provocant la perte de la maitrise industrielle.
Pour la CGT, il est impératif d'investir sur le long terme avec un plan de recrutements de salariés qualifiés qui intègre les besoins de la population.

Le télétravail gris

Depuis un an, avec la pandémie, Orange a imposé un télétravail dérogeant à l'application du Code du travail et des accords d'entreprise.
Ce télétravail « gris » de crise « de confinement » ne peut perdurer, il convient de définir des règles précises d'organisation du travail à domicile. L'Inspection du travail rappelle d'ailleurs à l'employeur que ce télétravail imposé ne doit pas nuire à la santé des travailleurs et susciter des frais supplémentaires.
La CGT demande l'ouverture immédiate d'une négociation sur un nouvel accord télétravail intégrant les exigences de la crise sanitaire avec la prise en compte des besoins matériels et la compensation financière des frais occasionnés. Mais aussi, la reconnaissance de la surproductivité du télétravail, du droit à la déconnexion, du volontariat, de la notion d'épuisement professionnel et de formation des personnels à cette organisation du travail.

Fédération des **A**ctivités **P**ostales et de **T**élécommunications **CGT** **U**nion **F**édérale des **C**adres
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex - Tél : 01 48 18 54 30 - Fax : 01 48 59 25 22
Courriel : ufc@cgt-fapt.fr - Pages UFC Retrouvez-nous sur notre site : http://www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Un fiasco annoncé ?

Salaires impayés, nombre de tuteurs insuffisant pour les alternants, locaux inadaptés, la liste des défaillances de L'Agence des quartiers est longue.

Le projet prometteur, en partie financé sur les fonds publics, devient un désastre humain. C'est en mai 2019 que G. Villemot, imagine une agence de presse implantée dans des quartiers populaires avec pour double mission, de former des journalistes en alternance, et de fournir des reportages sur l'actualité de ces quartiers.

Sont annoncés 20 agences, 80 journalistes, 15 responsables éditoriaux et 300 jeunes en formation, mais en réalité des agences n'ont toujours pas ouvert et la structure est inconnue dans la catégorie des agences de presse.

Le SNJ et le SNJ-CGT rappellent aux responsables leurs obligations d'employeurs et alertent les pouvoirs publics pour que cette initiative ne tourne pas au fiasco !

Construire demain

L'avenir des industries électroniques

Du smartphone à l'automobile, l'électronique est chaque jour plus présent dans nos vies. Alors que les pénuries de composants électroniques menacent des secteurs clés de l'économie mondiale et que les hôpitaux subissent des attaques numériques, les propositions de relocalisation portées, de longue date par la CGT, sont reprises au niveau national et européen.

C'est aussi une question de sécurité : impossible de vérifier l'intégrité d'un composant sauf à le produire soi-même. La sécurisation des systèmes d'imagerie, de traitement et de stockage des données médicales passe notamment par une maîtrise de la fabrication des composants électroniques.

La CGT appelle plus que jamais, à construire des projets de relocalisation et à développer des coopérations industrielles à l'échelle européenne.

La jeunesse mobilisée

Les étudiant.e.s vivent presque tou.te.s sous le seuil de pauvreté, le taux de chômage des 15-24 ans est de 20%, la pandémie aggrave la précarité financière (difficultés à se nourrir, à payer son loyer…), mais aussi le décrochage et la détresse psychologique.

Au-delà du plan gouvernemental « 1 jeune, 1 solution » insuffisant, la 1ère condition pour l'emploi des jeunes est une formation initiale de haut niveau et un service public d'orientation accessible à tou.te.s.

La continuité des droits au salaire, à la formation et à la protection sociale doivent être assurées pendant toute la carrière professionnelle. La jeunesse, avec le soutien des organisations syndicales, s'est mobilisée, le 16 mars dernier, pour obtenir des réponses pertinentes aux besoins exprimés et pour son avenir !

International

Mobilisation des DPD à Paris

Le 1er mars dernier, les salariés de DPD Suisse ont manifesté à Paris, devant le siège de La Poste, avec le syndicat UNIA et la CGT-FAPT, pour le paiement de leurs heures supplémentaires, de dignes conditions de travail et le respect du droit syndical.

La lutte des travailleurs DPD en Suisse trouve des similitudes avec celle des livreurs de colis en France où se développent précarité, dumping social et atteintes à la dignité humaine et à l'activité syndicale.

En 2020, le chiffre d'affaires de Géopost DPD Group a augmenté de 42%, il est inadmissible qu'une multinationale française comme DPD bafoue les droits fondamentaux des salariés alors même qu'elle a signé un accord mondial avec UNI GLOBAL UNION et les affiliés français. La CGT- FAPT et l'UNIA exigent du Groupe La Poste, de vraies négociations sur les revendications des travailleurs suisses.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr espace Cadres

Échos

Hausse injustifiée des tarifs

La CGT dénonce la hausse injustifiée des tarifs du gaz au 1er mars 2021. Depuis 2004 et malgré des périodes de baisse, ces hausses cumulées atteignent +75,7%.

La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) explique la hausse du prix par l'augmentation des coûts d'approvisionnement du gaz, la vente des stocks GNL en Asie et la suppression du "lissage".

Conséquences, au moins 3,5 millions de ménages se trouvent en situation de précarité énergétique, soit 30% des Français les plus pauvres.

A l'inverse les filiales gazières d'Engie sont à ce jour valorisées 30 Mds € avec 20 Mds de dividendes piochés dans les poches des usagers en 15 ans. L'ouverture en 2004 du marché du gaz n'a pas permis de réguler les tarifs.

Aussi la CGT prône la mise en œuvre de son Programme Progressiste de l'Energie pour lutter contre la déréglementation des énergies.

Luttes

Canon France, encore un !

Après un plan de sauvegarde de l'emploi en 2014 (-450 salariés), deux plans de départs volontaires en 2019 et 2020 (-180 salariés), la Direction de Canon France a présenté aux élus du CSE, le 23 février dernier, un nouveau plan de licenciement collectif intitulé « Projet de relance ». Quel qu'en soit le nom, un seul objectif importe à la Direction : réduire la masse salariale pour faire des économies. 167 postes, soit 15% de l'effectif, sont visés par ce plan. Les élus CGT de Canon France sont scandalisés par ce nouveau coup porté aux salariés-es et en colère face au constat suivant : aucun dirigeant ne peut expliquer pourquoi nous en sommes là après tant de plans de retour à la performance, de suppressions d'emplois, de restructurations et de réorganisations qui se sont succédés ces 7 dernières années. La CGT appelle les salariés à se mobiliser !

Le Champagne en lutte !

Le 23 février dernier, 200 salariés ont manifesté leur colère et leur détermination face au projet du transfert de 41 salariés de Perrier-Jouët d'Epernay vers Mumm à Reims.

La solidarité n'étant pas un vain mot dans le Champagne, les salariés et élus Cgt d'autres maisons de Champagne (Moët et Chandon, Mumm, Veuve Clicquot-Ponsardin, Piper-Heidsieck) étaient présents.

Si ce transfert a lieu, nul doute que la direction prétextera des doublons pour détruire des postes, alors qu'elle souligne une croissance des ventes de 80% ces dix dernières années !

S'ajoute à ce projet une réorganisation du travail en équipe, pour accroître encore la productivité et la rentabilité, au détriment de la santé et de la vie personnelle des salariés. La Cgt et les salariés sont unanimes dans le rejet de ce projet et le montreront par de nouveaux débrayages !

Égalité

Et la Convention de l'OIT ?

Le 8 mars dernier, dans un communiqué conjoint, E. Macron et la directrice exécutive de l'ONU- Femmes Phumzile Mlambo-Ngcuka ont annoncé la tenue, à Paris du 30 juin au 2 juillet, du « forum génération égalité de l'ONU» sur l'égalité Femmes-Hommes : « Nous réunirons les Etats, les organisations internationales, la société civile, la jeunesse, le secteur privé et les activistes du monde entier pour prendre ensemble, une série d'engagements concrets, ambitieux et durables » précisent-ils.

Il y a bientôt 2 ans, les syndicats ont gagné l'adoption de la première loi mondiale contre les violences et le harcèlement au travail, la 190ème Convention de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Alors qu'elle s'y était engagée, la France ne l'a toujours pas ratifiée, gageons que cela sera fait avant ce forum !